

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Rapport no 03/2021

Réponse au postulat « assurer la sécurité des jeunes écoliers au centre du village par une présence de coach ou de patrouilleurs scolaires et par une étude en vue d'adaptation de quelques aménagements »

Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 8 mars 2021, la Concorde a déposé le postulat suivant :

*Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,*

La sécurité routière constitue l'une des préoccupations majeures de toute la population. Et quand il s'agit de celle des enfants, nul ne peut ignorer cette problématique. Les abords des écoles, les transports scolaires relèvent de diverses responsabilités. Mais les traversées de route, a fortiori par exemple, pour rejoindre un bâtiment scolaire ou un bus impliquent clairement celle de l'Autorité. Il est question ici, notamment, du passage sis entre la place du Temple et la Poste de Corsier-sur-Vevey ainsi qu'au niveau de l'arrêt « Châtelard ».

Des solutions adaptées à chacun, aux enfants (scolarisés ou non) mais aussi aux adultes, en particulier aux personnes plus vulnérables, sont nécessaires. Le rôle des patrouilleurs consiste à arrêter la circulation pour faire traverser permettant également de sensibiliser les plus jeunes au trafic. Une zone 30km/h offre en effet la possibilité de traverser n'importe où, simplement en signalant son intention, mais dans les faits, cela n'est pas si simple.

Cette problématique avait déjà été soulevée en 2013 par le quart-parents du Cercle d'Etablissement scolaire. La future rénovation du centre du Village avait alors été annoncée comme solution. Il est maintenant évident que ces travaux n'ont pas totalement résolu cette problématique. Pour preuve, les sollicitations de parents inquiets par la situation parviennent encore à la Municipalité.

A notre connaissance, des parents, dont Madame Mireille Roth, ont interpellé la Municipalité fin 2019 et s'étaient retrouvés sur place un matin au moment de l'arrivée du bus avec Mme Rouge, M. Debétaz et M. Schär.

La situation était alors édifiante :

- Voitures parquées sur les places en face de l'église reculant sans visibilité alors que des enfants de moins de 1m10 leur passent derrière
- Livraisons au Café de la Place, empêchant le bus des VMCV de s'arrêter sur leur zone dédiée et obligeant le bus scolaire à s'arrêter plus en amont vers la Poste
- Enfants qui se courent après et qui finissent sur la route sans s'en rendre compte, ce renforcé par l'absence de zones d'attente dédiées
- Voitures pressées qui ne se sentent pas en devoir de céder la priorité pour les enfants qui traversent
- Voitures qui dépassent le bus à l'arrêt et qui pourraient heurter les enfants qui traversent devant le bus.

Pour donner suite à cette rencontre sur site, seule une réponse orale est parvenue aux parents concernés : selon la mémoire de ladite personne, la réponse fut qu'il appartient aux parents d'accompagner leurs enfants et de veiller à la sécurité sur place.

En septembre dernier, la Municipalité a, à nouveau, été interpellée par un citoyen les informant qu'en seulement quatre semaines d'école, il avait été témoin à deux reprises d'une situation très dangereuse au carrefour de l'église-poste impliquant des enfants du primaire. Au vu des aménagements, les voitures doivent prêter attention aux bus, aux priorités et parfois aux manœuvres de parage. Les enfants devant traverser au milieu de tout cela, ne peuvent le faire en toute sécurité.

Il nous semble inutile de s'attaquer à la législation, le 30km/h ne permettant pas les passages piétons, mais la question est la suivante : pourquoi ne pas prévoir un patrouilleur comme dans plein d'autres communes ?

La commune ayant deux sites scolaires, certains parents doivent donc accompagner le plus jeune au site de Meruz et le plus grand doit ainsi se rendre seul au site du Collège, les cours commençant à la même heure. Je tiens à rappeler que lors du Conseil de ce soir, nous votons sur l'aménagement d'une seconde classe 1-2P au site de Meruz.

Sommes-nous prêts à accepter un accident car cela serait de la responsabilité des parents ou souhaite-t-on être proactifs ? Via ce postulat, nous invitons donc la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre les mesures suivantes :

- Etudier l'opportunité de la mise en place de coachs ou patrouilleurs scolaires aux deux carrefours susmentionnés. En effet, l'engagement de coachs ou de patrouilleurs est maintenant du ressort de la Municipalité et non plus du cercle scolaire comme précédemment. Ceci a pu être confirmé par le service cantonal de prévention routière. Un coach peut aider les jeunes enfants à traverser en zone 30 alors qu'un patrouilleur ne peut le faire qu'en présence d'un passage pour piétons. Il semble que 2 personnes, à raison de 4 fois 30 minutes par jour (2 fois seulement le mercredi) permettraient d'assurer le minimum de sécurité requise. A titre d'information, sachez que ces personnes doivent suivre une formation qui serait prodiguée par la section prévention routière de Police Riviera.
- Etudier la possibilité d'identifier par un marquage particulier le lieu le plus adapté afin de canaliser la traversée, si le canton n'est toujours pas ouvert à accepter la mise en place d'un passage piéton en zone 30km/h. Pour rappel, des pas ont été peints à Banderette.

- *Etudier la possibilité de déplacer le trottoir entre la rue Centrale et le Café de la Place entre le mur et les places de parc. Ceci éviterait aux piétons de passer derrière des voitures lors de manœuvres qui peuvent se relever dangereuses.*
- *Etudier la faisabilité du déplacement de l'arrêt de bus « Place du Temple », afin qu'il bloque la circulation à l'arrêt.*

Nous avons voté récemment l'engagement d'un coordinateur au sein de l'administration communale, est-il envisageable que ce collaborateur coordonne l'organisation des coachs/patrouilleurs. Le faible coût de défraiement de ces collaborateurs, à raison de 8 à 10 heures par semaine, devrait être supportable pour notre budget communal. De plus, cela permettrait un complément de revenu pour des retraités ou des parents qui restent à leur domicile. Il peut être requis que ces personnes soient domiciliées à proximité du site.

Nous vous remercions pour votre attention et ne doutons pas du soutien du Conseil Communal afin que notre Municipalité étudie ces différentes mesures et nous revienne rapidement avec des solutions sécuritaires.

Rapport de la Municipalité

Petit rappel et contexte historique du thème en question :

Séance du Conseil communal du 12 mars 2018, interpellation de Mme Burger au nom des Verts : Passage pour piétons sur la Place du Temple

Suite à cette intervention, la Municipalité a convoqué l'inspecteur de la signalisation à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour une séance sur la place du Temple à l'heure de midi. Deux points principaux ont été abordés : la possibilité d'un passage piétons et la sécurisation du chemin de Meruz. Les réponses obtenues ont été transmises au Conseil le 11 juin 2018 au travers des communications municipales. Il a notamment été précisé que « Dans le cas soumis, la configuration des lieux ainsi que les lignes de désirs multiples ne permettent pas de placer un passage pour piétons répondant à tous les critères exposés. Par ailleurs lors de l'inspection locale effectuée par la DGMR à l'heure de pointe de midi, il n'a pas été constaté de comportements accidentogènes, bien au contraire. Piétons et conducteurs ont cohabité de manière harmonieuse. »

Suite à des remarques transmises à l'Association scolaire, une rencontre a été organisée sur la place du Temple en novembre 2019. Deux Municipaux en charge de l'ASIC, Bernard Schär et Patrick Michaud (Corseaux) ainsi que Monsieur Coppex (parent d'élève et Conseiller communal) étaient présents pour discuter de la situation. Suite à cette discussion, la Municipalité a reçu, daté du 12 décembre 2019 un courrier de Madame Mireille Roth et Fabrice Coppex demandant un marquage clair de zones sécurisées pour l'attente du bus et la présence d'un patrouilleur scolaire présent aux différents passages du bus à la Place du Temple.

Dans ce même momentum, séance du Conseil communal du 9 décembre 2019, vœu de Mme Burger au nom des Verts : Sécurité des enfants dans le village – souhait d'un passage pour piétons à la Place du Temple

Suite à cette intervention, une réunion s'est tenue un matin de février, à 8h00, sur la place du Temple en présence de Madame Burger Conseillère communale, Madame Roth (parent d'élève) Madame Rouge Municipale en charge de la sécurité, Monsieur Debétaz Municipal en charge de la circulation et l'inspecteur de la signalisation de la DGMR. A cette occasion, décision a été prise de fixer un potelet sur le trottoir à l'intersection de la route de Corseaux et du chemin de Meruz. Un banc aurait également dû être placé à l'arrêt de bus, coté

« Restaurant », mais avec l'arrivée de la pandémie et l'agrandissement temporaire sollicité de la terrasse de l'établissement public, cette installation n'a pas été réalisée pour l'heure.

Développement de la Municipalité

La problématique du chemin de l'école, et particulièrement à la Place du Temple, a déjà été abordée avec des parents ou grands-parents inquiets.

Dans son vœu, Madame Burger mentionnait : « *J'ai parcouru quelques études récentes sur la problématique des enfants et la sécurité routière. Elles énumèrent des compétences indispensables pour toute personne pour pouvoir traverser la route en sécurité. (je cite)* »

- *La personne doit être capable de faire le choix du lieu de traversée*
- *Elle doit être en mesure d'analyser la situation*
- *Elle doit faire une estimation temporelle des espaces inter-véhicules*
- *Elle doit anticiper le comportement du conducteur.*

Certaines de ces compétences ou facultés ne se développent pas avant 9-11 ans.

La majorité des enfants que je vois traverser n'ont pas encore ces compétences qui dépendent du développement de la maturité. »

Comme le fait remarquer Madame Burger, les enfants de moins de 11 ans ne doivent pas se rendre non accompagnés à l'école, leur jeune âge ne leur permet pas d'appréhender la circulation (distance, vitesse, obstacle inhabituel...) et leur envie de jouer prend rapidement le dessus sur l'aspect sécuritaire.

La Municipalité peut comprendre l'inquiétude des parents et elle est consciente que l'autonomie sur le chemin de l'école est un long apprentissage qui ne peut être une routine au vu des très nombreuses situations imprévisibles et parfois déconcertantes pour l'enfant. Nous ne pouvons qu'encourager un adulte (parent, grand-parent, voisin,...) à accompagner les enfants à pieds et de manière active afin de les rendre autonomes et attentifs aux dangers potentiels.

Quelques propositions ont été évoquées lors des différentes rencontres. Les patrouilleurs, mais également le Pédibus. Mme Roth s'était également proposée pour approcher l'Association des Parents d'Elèves (APE), nous n'avons pas eu de retour de cette démarche.

Les différentes propositions

Le patrouilleur est un adulte vêtu d'une chasuble jaune et portant une palette. Il est posté aux passages piétons 10 à 15 minutes avant le début des cours et avant la fin de ceux-ci. Cette option n'est pas possible au village de Corsier étant donné l'absence de passages piétons dû à la zone 30 km/h.

Le coach routier a pour mission de rester sur le bord de la route pour s'assurer que l'enfant choisisse le moment opportun pour traverser. Le coach, à l'inverse du patrouilleur, ne peut pas arrêter la circulation. Il porte une chasuble de couleur autre que jaune et n'a pas à sa disposition une palette. Il n'est pas rémunéré : c'est un bénévole qui bénéficie d'une reconnaissance sous forme d'un repas communal et/ou d'un présent.

La constitution d'une équipe de coach peut s'avérer être longue et fastidieuse. Les difficultés de recrutement de personnes volontaires, ainsi que le temps nécessaire avant que le système fonctionne à satisfaction afin d'avoir une surveillance régulière (nombre de personnes engagées, absences, ...). D'autre part le coach se situe à un endroit précis sur le parcours et ne peut être garant du chemin de l'école, ni assurer aux parents que l'enfant rejoindra son collège.

Le Pedibus est un système simple et efficace qui fonctionne comme un vrai bus, mais à pied. Il permet de contribuer à la sécurité, l'autonomie et la santé des enfants. C'est une bonne réponse à la sécurité sur le chemin de l'école et pas uniquement aux traversées de routes. Il permet de planifier et de se partager, entre parents ou grands-parents, les trajets quotidiens (<https://pedibus.ch/fr/>). Son slogan : « Le Pedibus, c'est convivial, bon pour la santé et pour le climat ! »

Votre Municipalité est prête à soutenir la mise en place d'un Pedibus tant au niveau administratif que financier et ceci en collaboration avec le coordinateur cantonal.

Après prise de contact avec la commune de Jongny, celle-ci nous a informés du bon fonctionnement de ce système depuis 2005. Les diverses activités, autres que les trajets scolaires, menées par cette organisation favorise de plus la convivialité et renforce les liens sociaux entre les familles. Chardonne a également lancé un projet « Pedibus » en 2018.

L'aménagement urbain sera étudié par la Municipalité afin d'améliorer la situation actuelle. Un contact sera pris avec la DGMR ainsi qu'un spécialiste afin de trouver une solution réglementaire et sécuritaire pour les enfants.

Une notion reste également importante à rappeler : le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents

Conclusions

Par le présent rapport, la Municipalité considère qu'il a été répondu au postulat déposé par la Concorde.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- Vu le rapport n° 03/2021 de la Municipalité en réponse au postulat « assurer la sécurité des jeunes écoliers au centre du village par une présence de coach ou de patrouilleurs scolaires et par une étude en vue d'adaptation de quelques aménagements » de la Concorde ;
- Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;

décide

de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de la Concorde.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

A. Rouge B. Demierre